



UNE UNIVERSITÉ POUR LA FRANCHISE

Les 7 et 8 novembre derniers, se sont tenus dans les salons du premier étage de la Tour Eiffel les assises de la convention de l'UEF. L'Université Européenne de la Franchise entend répondre aux besoins des entreprises qui désirent utiliser le franchisage comme modalité de leur développement, en formant des cadres à ses techniques. Elle bénéficie de l'infrastructure de l'Institut de Promotion du Commerce (IPC), créé et géré par la chambre de Commerce de Colmar depuis 1960. A la tête de l'UEF : Maître Olivier Gast, Avocat, spécialiste de toutes les questions juridiques liées à la Franchise.

« Les bonnes clôtures font les bons voisins », a affirmé aux participants Philip F. Zeidman, ancien conseiller des PME à la Maison Blanche, évoquant le problème des rapports entre franchiseurs et franchisés, fort de l'expérience d'un état qui a vu naître la Franchise. Les intervenants se sont accordés, comme lui, à souligner la nécessité de contrats précis évitant toute mauvaise surprise aux deux parties, mais tous se sont déclarés opposés

à l'instauration d'une législation trop contraignante. Benjamin Amstutz-Malher, président de la F.F.F., a plaidé pour une stricte déontologie professionnelle, mais n'a pas nié qu'il subsistait, parmi les franchiseurs, un certain nombre de brebis galeuses, « beaucoup plus d'inaptes que de coquins », a-t-il tenu à préciser.

Cette convention atteste que la Franchise se structure, qu'elle acquiert peu à peu sa maturité, et dépasse définitivement les méthodes artisanales qui ont marqué ses

débuts. Et pourtant ! Aux yeux des Américains, l'Europe - et la France - demeurent des « marchés inexplorés », n'a pas hésité à dire P.F. Zeidman. C'est dire s'il reste à faire...

Renseignements : UEF, 2 av. De Latre de Tassigny, 68000 Colmar. Tél. : (89) 27.06.91

*